



PROJET PEDAGOGIQUE

EXTRASCOLAIRE

DE MEILHAN



SOMMAIRE



Structure.....	3
Projet éducatif.....	4
Les locaux et horaires d'ouverture	5
Que font vos enfants au centre de loisirs ?.....	6
L'équipe pédagogique	7
Le directeur, l'animateur et leurs différentes fonctions.....	8
Rôle et attitude de l'animateur	9
Rôle de l'animateur pendant l'activité.....	10-11
PAI	12
Personnel de service, les agents techniques.....	13
Analyse du public	14-15
L'enfant de 3 à 6 ans	16
Infirmierie et soins sanitaires.....	17
Nos partenaires	18
Conclusion	19
<i>Annexe 1 Une journée type</i>	<i>20-21</i>
<i>Annexe 2 Le contenu de la pharmacie.....</i>	<i>22-23</i>

ORGANISATEUR :

Mairie de Meilhan

164 rue Félix Robert 40400 Meilhan

Tel : 05 58 44 10 18

mairie@meilhan40.fr

LA STRUCTURE

425 route du Port d'Orion 40400 Meilhan

05 58 44 13 71

alsh.meilhan@gmail.com

L'Accueil de Loisirs accueille sur la structure les enfants de 3 à 11 ans issus majoritairement de la commune mais également des villages voisins : Saint-Yaguen, Carcarès, Souprosse, Le Leuy, Lamothe, Gouts, Audon, Villenave, Carcen-Ponson.

Il a pour but d'aider à l'épanouissement des enfants, en dehors du temps scolaire, en leur proposant des activités variées.

C'est à la fois un lieu éducatif qui participe au développement individuel de l'enfant et un lieu de vie collectif qui favorise la socialisation. Lorsque l'enfant est dans la structure, il est invité à s'y exprimer pour que l'on réponde au mieux à ses besoins et ses envies afin d'y passer les meilleurs moments possibles.

L'accueil extrascolaire est déclarés au SDJES. L'accueil est soumis à une réglementation stricte visant à assurer la sécurité physique et morale et affective des mineurs.



PROJET EDUCATIF

- Proposer et organiser des loisirs collectifs.
- Permettre à chacun de se réaliser dans tous les domaines (social, culturel, sportif...).
- Permettre l'épanouissement de chaque enfant au travers d'activités ludiques collectives en respectant leurs choix et les capacités de leur âge.
- Permettre à chacun de vivre dans le respect des différences.
- Favoriser des relations fondées sur le respect mutuel, la coopération et l'entraide.
- Permettre l'épanouissement de chaque enfant au travers d'activités ludiques collectives en respectant leurs choix et les capacités de leur âge.
- Développer l'intégration des enfants atteints de troubles de la santé ou du handicap.
- Favoriser des gestes quotidiens est un premier élément (tri des déchets, utilisation de matériaux de recyclage, gestion de l'eau, extinction des éclairages...)
- Améliorer la qualité des prestations en veillant à la formation du personnel.
- Les enfants nous sont confiés par leurs parents : il nous paraît nécessaire d'établir des liens de communication de qualité, de rechercher une interactivité avec les familles.



LES LOCAUX ET LES HORAIRES D'OUVERTURE

L'accueil de Loisirs se situe dans les locaux du groupe scolaire de la commune.

Nous avons une capacité d'accueil de 139 enfants.

Dans les locaux élémentaires : Nous accueillons les enfants de 6 à 11 ans.

Les locaux se composent ainsi :

- D'une grande salle d'accueil réservée aux activités où se trouve également le bureau administratif.
- De sanitaires adaptés et attenants à la salle.
- D'une cour ombragée et sécurisée.
- **Salle de restauration** : La salle se compose de mobilier adapté à l'âge des enfants.

Dans les locaux de la maternelle : Nous accueillons les enfants de 3 à 6 ans.

Les locaux se composent ainsi :

- D'une salle d'accueil (salle de classe) réservée aux activités et adaptée à l'âge des enfants.
- De sanitaires adaptés et accolés à la salle.
- D'une salle de repos.
- D'une cour aménagée, ombragée et sécurisée.

* D'autres salles de classes sont à notre disposition si besoin. En période d'été, et lors des fortes chaleurs, les enfants sont accueillis dans des locaux climatisés (bibliothèque, salle polyvalente).

L'Accueil de loisirs est ouvert :

Du lundi au vendredi de **7h15 à 18h30**.

Un accueil échelonné des enfants est prévu de 7h15 à 9h30 et un départ entre de 16h30 à 18h30.



QUE FONT VOS ENFANTS A L'ACCUEIL DE LOISIRS ?

L'Accueil de Loisirs est un lieu de détente, de découvertes, de rencontres et de jeux !

L'accueil du matin et du soir :

- Les enfants ont à disposition des coins jeux en accès libre (jeux de sociétés, jeux d'imitations, jeux de constructions, dessins...).

Les activités du matin et de l'après-midi :

Chaque jour, les animateurs proposent plusieurs activités, en un seul groupe ou par petits groupes, ce qui permet de prendre en compte l'individualité de l'enfant.

L'équipe pédagogique met en place une organisation générale qui permet à chaque enfant de choisir ou de découvrir des activités variées, telles que :

- Les activités manuelles (peinture, modelage...).
- Des activités sportives et des jeux collectifs, des ateliers pâtisseries, des activités musicales, des grands jeux (chasse aux trésors...).

Le repas

- Les animateurs sont attentifs au bon déroulement du repas et des temps de vie collective.
- Les enfants de 3 à 5 ans ont un temps de sieste après le repas.
- Un temps calme pour les enfants qui ne vont pas à la sieste est prévu.

Chaque soir :

- A la demande des parents, la personne qui fait l'accueil, relate la journée de votre enfant.

L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

Les enfants sont encadrés par du personnel qualifié et diplômé (BAFD, BAFA ou équivalent).

En outre, une variété de diplômes (CAP, BPJEPS, BAFD, BAFA) participe à la qualité de l'équipe.

Une rotation des temps de présence des agents est mise en place afin que le nombre d'animateurs respecte le taux d'encadrement réglementaire mais aussi nécessaire, afin que notre accueil soit de qualité.

1 Directrice BAFD

1 Directeur adjoint BAFD en cours d'obtention de diplôme

BPJEPS

CAP Petite Enfance

CDD (titulaires BAFA, CAP Petite enfance)

Contrats CEE (Titulaires BAFA, stagiaire BAFA, non BAFA)

Personnel de service (restauration, entretien locaux)

L'accueil de loisirs de Meilhan accueille des enfants porteurs d'un handicap. Une préparation avec la famille permet à l'équipe une organisation permettant leur intégration.

LE DIRECTEUR ET SES DIFFERENTES FONCTIONS :

- Il est rédacteur du projet pédagogique, décidé avec son équipe pédagogique.
- Il doit être garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Il doit être garant de la sécurité physique, morale des animateurs.
- Il est chargé de recruter son personnel pédagogique.
- Il coordonne et dynamise son équipe.
- Il gère les conflits.
- Il doit tenir son rôle de formateur notamment auprès des stagiaires BAFA.
- Il doit être capable de mener des réunions.
- Il est l'interlocuteur principal des familles.
- Il doit être capable de gérer le séjour (administratif, financier, humain).

L'ANIMATEUR ET SES DIFFERENTES FONCTIONS :

- Il participe à l'élaboration du projet pédagogique.
- Il est garant de la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.
- Il favorise le bien-être et l'épanouissement des enfants.
- Il assure la préparation, l'encadrement des enfants.
- Il effectue des recherches en amont sur le thème du séjour, sur le site et les alentours...
- Il impulse la curiosité et l'envie des enfants.
- Il est inventif, créatif et dynamique.
- Il doit être ouvert d'esprit et permettre la mise en place des idées des enfants.
- Il doit communiquer avec les familles (le retour fait aux familles doit être quotidien).



L'animateur a un rôle moteur par rapport au groupe. Il est partie prenante de la vie de groupe comme stimulant ou régulateur et évite toute forme d'autoritarisme ou de copinage.

L'animateur est un adulte responsable, il se comporte de manière exemplaire.

Par rapport aux enfants :

L'animateur référent du groupe durant le séjour est un repère pour chaque enfant.

Il doit : Assurer la sécurité physique, morale et affective de l'enfant.

- Sécurité physique en aménageant les salles, en instaurant des repères et en mettant en place des règles de vie.
- Sécurité morale en véhiculant des valeurs.
- Sécurité affective et physique en étant attentif aux besoins et aux rythmes de l'enfant.

Auprès des collègues

- Respecter ses collègues et leur travail.
- Travailler en équipe et écouter l'autre.
- Participer aux différentes réunions d'équipe (réunions d'information, de préparation et de bilan).
- Savoir se remettre en question.

Auprès des parents – Ne pas juger

- Les accueillir, se présenter. Penser que l'on représente le centre de loisirs, la mairie, la commune : l'image est en jeu, politesse.
- Mettre en confiance, rassurer.
- Être à l'écoute et disponible.
- Se donner les moyens de les renseigner, de les orienter, d'aller à leur rencontre.
- Les animateurs ont un rôle de médiateur entre les parents, leurs enfants et l'accueil de loisirs.

Avec les directeurs :

- Traiter et régler les éventuels soucis, problèmes en dehors de la présence des enfants.
- Avoir une attitude active pendant les temps d'évaluation collective et individuelle.
- Ne pas attendre la fin du séjour pour aborder les problèmes et les difficultés, en parler rapidement soit auprès de son équipe, soit auprès des directeurs.

LE RÔLE DE L'ANIMATEUR PENDANT L'ACTIVITE

Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le 26/07/2023

ID : 040-214001802-20230711-20230711DEL035-DE



- Il a une attitude positive envers les enfants. Il encourage, motive l'enfant dans ses choix et ses réalisations. Il peut se placer en tant que référent pour ses activités d'apprentissage de technique par exemple ou alors être en position d'aide pour réfléchir avec lui et aller vers une création individuelle ou collective.
- L'animateur fait preuve de rigueur dans l'organisation matérielle de ses activités. Cette attitude doit permettre l'utilisation du matériel et donner un maximum de chance à l'activité d'aboutir.
- La sécurité des enfants ne sera pas assurée si l'animateur laisse les enfants seuls dans la salle pour aller chercher sans arrêt le matériel manquant. Il prépare son matériel avant, ou bien va le chercher avec les enfants pendant son activité.
- Pendant l'activité, l'animateur est responsable du respect du matériel et des locaux. Si l'activité est salissante, il prévoit des moyens de protection pour le mobilier (papier journal, nappe) et pour les enfants (tabliers).

L'activité n'est terminée que lorsque la salle est nettoyée et le matériel rangé.

Les mesures prises dans le cadre d'un accueil de mineurs en situation de handicap ou à besoins particuliers.

- La loi de 2005 oblige l'accueil des enfants dans les centres de loisirs et dans les écoles.
- L'organisateur s'engage à accueillir sur le centre, des enfants porteurs de handicap. Il nous a donc paru primordial de réfléchir sur la façon d'accueillir ces enfants dans les meilleures conditions possibles.
- L'accueil peut se faire en demi-journée ou en journée complète.

Les objectifs de cet accueil sont de :

- Permettre l'inclusion des enfants porteurs de handicap
- Répondre aux besoins physiologiques des enfants porteurs de handicap afin de ne pas les mettre en insécurité.
- De développer chez les autres enfants de l'accueil de loisirs le respect de la différence.



Avant l'accueil :

- Faire une réunion préparatoire avec les parents afin de connaître l'enfant, son comportement, ses différents troubles, de présenter le handicap, mais aussi nous expliquer ce qu'ils attendent de cette intégration.
- Le directeur doit aussi lui expliquer le fonctionnement de l'accueil et mettre en confiance les parents et l'enfant qui arrive dans un univers inconnu.
- Bien sûr, le directeur se doit d'informer et de sensibiliser l'équipe d'encadrants.
- Chaque animateur doit expliquer à son groupe, l'arrivée de cet enfant et doit répondre aux différentes questions de chacun.

Pendant l'accueil :

- Les animateurs ou l'animateur référent devront répondre aux besoins premiers de l'enfant, l'accompagner dans les différents moments de la vie quotidienne, dans les temps d'activités et dans les relations avec le groupe. Le but est que l'enfant porteur de handicap vive des temps de plaisir avec les autres enfants. Cela permettra d'aborder la notion de différence.
Il est aussi important que l'équipe d'encadrants ne surprotège pas l'enfant porteur de handicap, afin que cela ne freine pas son évolution.

Après l'accueil :

- Le retour quotidien fait aux parents est primordial. Il peut être fait comme pour les autres enfants à l'oral en fin de journée.
Il s'agira de préciser les points positifs et les limites de l'accueil de l'enfant du point de vue des parents et de l'équipe pédagogique. Il est aussi important de discuter en équipe afin de connaître le vécu des animateurs sur la journée (les problèmes rencontrés, les points positifs, les pistes d'amélioration possibles).



PAI : Projet d'Accueil Individualisé

- Cela concerne les enfants et adolescents atteints de trouble de la santé tels que pathologies chroniques (asthme, allergies, intolérances alimentaires...).
- Il est important aussi de se réunir en amont avec les parents, pour connaître le ou les problèmes (et avoir une copie du dossier du PAI, signée par le médecin de la famille et du médecin scolaire).
- Il faut également une trousse médicale au nom de l'enfant, contenant ses médicaments, l'ordonnance et les procédures à suivre.
- Le directeur doit informer son équipe d'encadrants.
- Chaque animateur expliquera à son groupe d'enfants, la problématique de cet enfant, pour faciliter son inclusion.

LE PERSONNEL DE SERVICE

Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le 26/07/2023

ID : 040-214001802-20230711-20230711DEL035-DE



Le personnel de service intervenant dans les locaux est sous la responsabilité du maire.

- Le nettoyage des locaux est assuré par du personnel formé aux normes d'hygiène.
- Les repas sont livrés en liaison froide par l'EHPAD de Souprosse et remis en température par le personnel de restauration formé à la sécurité (HACCP).

Auprès du personnel de service.

- Aller vers eux, se présenter et respecter leur travail.
- Les aider pendant les temps de repas, mais également le soir avant de partir, nettoyer un minimum les salles d'activités.
- Le rangement fait partie de l'activité.
- **Leur rôle n'est pas de tout faire.**

LES AGENTS TECHNIQUES

Les agents techniques de la commune sont en charge de l'ensemble de la structure (installation du matériel, entretien des espaces verts).

Ils interviennent également pour le service des repas, l'entretien des locaux utilisés.

ANALYSE DU PUBLIC

Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le 26/07/2023

ID : 040-214001802-20230711-20230711DEL035-DE



Les besoins des enfants	Les besoins physiques	Les besoins affectifs	Les besoins psychologiques	Les activités proposées à Meilhan
<u>3 / 5 ans</u>	-Bien se reposer (Nuit et sieste) -Bien se nourrir (4 repas importants) -Bonne hygiène (Être propre et au chaud)	-Câlin... -Sécurité -Maman -Amour	-Âge du « non » et du « je » -Besoin de cadre -Observateur, curieux et inconscient du danger - être à l'écoute	-Activités courtes (30 min maxi) -peinture, modelage, dessins, cuisine -histoires, petits jeux de courte durée - Activités manuelles simples - Sorties découvertes (zoo, musées, parcours découvertes) -Intervenants extérieurs (clowns, magiciens, bibliothèque...) -Séjour : 1 nuitée
<u>6 / 8 ans</u>	- Bien se reposer -Bien se nourrir -Bonne hygiène (Être propre et bien vêtu)	-Affection -Sécurité -Être consolé -Confiance -Amour	- Curieux et naïf - Besoin d'explications -Besoin de responsabilités	-Jeux de mémoire -Jeux sportifs, cuisine - Activités manuelles pas trop longues (45mn maxi) -Activités artistiques (modelage) -Sorties découvertes (zoo, musés, parcours découvertes) - Intervenants extérieurs (clowns, magiciens, bibliothèque...) -Séjour : 1 nuitée



<u>9 / 11 ans</u>	-Bien se reposer -Bien se nourrir -Bonne hygiène (Être propre et bien vêtu)	-Autonomie -Premières Amours -Recherche d'identité -Amour	-Veut être grand -Autonomie et responsabilité -Conflit et rébellion -Besoin de dialogue	-Grands jeux (30mn à 1 h00) -Jeux sportifs, jeux de ballon, -Jeux de réflexion - Activités manuelles -Sorties découvertes (zoo, musées,) - Intervenants extérieurs (clowns, magiciens, bibliothèque...) -Séjour : 1 nuitée
---------------------------------	---	--	--	--



L'ENFANT DE 3 A 6 ANS : Moyenne par jour des effectifs sur l'année : 16

Il se construit progressivement, il se mesure systématiquement à ses parents pour construire sa personnalité.

Il demande à l'adulte des repères et des réponses, l'adulte doit gérer cette phase en lui donnant des repères. Le rôle de ce dernier est de le rendre autonome dans un univers sécurisant. L'adulte doit répondre aux questions (pourquoi) de l'enfant de manière simple afin de contribuer au développement intellectuel et au développement de sa personnalité.

L'adulte doit repérer la notion de danger et la faire comprendre à l'enfant de tester, de s'affronter.

A cet âge-là, l'enfant a un temps de concentration de courte durée, du point de vue physique sa motricité n'est pas très développée et il apporte une très grande importance à l'imaginaire.

L'ENFANT DE 6 A 11 ANS : Moyenne par jour des effectifs sur l'année : 22

Il affine tout ce qu'il a acquis durant la petite enfance, il structure sa pensée, fait des projets, collectionne.

Il a une énergie très forte et se contente d'affiner ses capacités motrices, d'où ce besoin d'activités sportives.

Il éprouve aussi le goût pour les activités pleine nature parce qu'il s'intéresse à tout ce qui se passe autour de lui. Il est donc très attiré par les activités où il pourra expérimenter, comprendre le monde qui l'entoure.

Il cherche à être reconnu comme un grand, veut devenir autonome, cherche des responsabilités parce que comme cela il pense qu'il est grand.

A cet âge-là, l'enfant a du mal à intégrer toutes les règles de la vie en collectivité.

Le rôle de l'adulte est de répéter les règles tout en expliquant que la règle n°1 est de respecter les règles.

Du point de vue physique, il aime courir, grimper, en se mesurant à autrui, il est bon de développer les jeux d'adresse, d'équilibre, d'acrobatie, de maîtrise du corps.

Ils ont une endurance limitée mais une récupération rapide. Du point de vue intellectuel, ils ont besoin de tenter des expériences, de découvrir de nouvelles techniques, de jouer à des jeux d'expression.

Du point de vue affectif c'est la période où ils ont besoin de se retrouver plus souvent entre enfant de même sexe, ils s'identifient beaucoup à l'adulte, ont des idoles (chanteurs, sportifs, acteurs...).

INFIRMERIE ET SOINS SANITAIRES :

Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le 26/07/2023

ID : 040-214001802-20230711-20230711DEL035-DE



Le personnel est formé aux gestes de premiers secours.

Une pharmacie se trouve dans la salle d'accueil du matin et une autre dans la salle de la maternelle, afin de permettre à l'équipe d'animation d'effectuer des soins basiques en cas d'accident bénin (annexe liste du matériel et des produits préconisés).

Chaque fois qu'un animateur soigne un enfant, il est tenu de notifier sur le cahier prévu à cet effet, la date, le nom de l'enfant et le soin apporté ainsi que son nom et sa signature et d'en informer le directeur.

Si l'enfant semble malade, l'animateur informe son supérieur hiérarchique présent.

Avant une sortie, l'animateur s'assure de l'état de santé ou des recommandations spéciales (allergies...) des enfants qu'il encadre.

Hors les PAI, il ne peut être délivré de médicaments aux enfants malades par l'équipe d'animation.



NOS PARTENAIRES :

LA COMMUNE :

La Commune est l'organisateur. Elle apporte à la fois une aide financière, matérielle et humaine dans la démarche de projets : subventions, mise à disposition de personnel qualifié (agents de services, animateurs), de matériels, d'infrastructures du territoire.

LE SDJES, LA CAF ET LA MSA :

Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) , la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) sont des organismes partenaires qui vont, par le biais de subventions et autres aides, permettre de contribuer au financement des projets mis en avant.

LES FAMILLES :

Les parents font partie des partenaires.

Une information permanente est faite aux familles (Portail Famille, site internet) et sont associées à des fêtes de fin de périodes.

La commune a instauré un système de paiement (CRCESU dématérialisé ou papier) afin de faciliter le règlement des factures.

LES ASSOCIATIONS :

Les différentes associations sportives et culturelles du territoire sont des partenaires intéressants qui peuvent être en mesure d'être sollicités afin d'intervenir au cours de certaines activités mises en place ou pour le prêt de matériel spécifique.

CONCLUSION

Envoyé en préfecture le 26/07/2023

Reçu en préfecture le 26/07/2023

Publié le 26/07/2023

ID : 040-214001802-20230711-20230711DEL035-DE



Fort des activités proposées et de l'implication des animateurs, l'accueil extrascolaire de Meilhan est en pleine expansion :

- 26 jours d'ouverture en 2016 contre 61 jours d'ouverture en 2023
- 21 enfants différents accueillis en 2016 contre 166 en 2022

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Meilhan est aujourd'hui le 4^{ème} de la Communauté des Communes du Pays Tarusate ; ses services sont en adéquation avec la population accueillie.

S'appuyant sur la Convention Territoriale Globale (CTG) du Pays Tarusate conclue à compter du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2026, la commune de Meilhan, notamment, a pour objectif le bien-vivre des familles du territoire de la Communauté des Communes du Pays Tarusate, par la création et l'animation de services co-construits avec les partenaires de terrain et adaptés aux réalités locales et quotidiennes.

Pour ce faire, la commune de Meilhan met en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés dont voici les orientations stratégiques de la thématique Enfance/Jeunesse :

- Promouvoir et développer la cohérence éducative sur les territoires
- Développer l'offre d'accueil de loisirs sur les territoires prioritaires
- Prêter une attention particulière aux familles avec enfants en situation de handicap et/ou de précarité (accessibilité) et favoriser leur accueil
- Favoriser l'autonomie, l'émancipation des jeunes et leur engagement citoyen
- Favoriser la pratique du sport santé chez les enfants et les jeunes

ANNEXE 1

Journée type pour les 3 / 6 ans

- **7h15 / 9h30** : Accueil : Arrivées échelonnées :
- Jeux libres, dessins, coloriages, jeux de constructions, garage, lecture de contes...
- **9h30 / 10h00** : Jeux libres en extérieur
- **10h00/ 10 h15** : Passage aux sanitaires
- **10h15 / 11h00** : Temps de paroles, activités diversifiées...
- **11h15 / 11h45** : jeux extérieurs, passage aux sanitaires
- **12h00**: Le déjeuner : temps de restauration. Il s'agit d'un temps éducatif et de convivialité.

Le temps du midi est un temps calme et de détente. On parle doucement, calmement, on assure un maximum d'hygiène (ne pas manger avec les doigts, utilisation de serviettes, ...), on prête attention à la politesse et on favorise la convivialité.

On sert un peu tout le monde, on incite à goûter mais on ne force pas. L'animateur repère l'enfant qui ne mange pas pour en discuter éventuellement avec la famille.

Les animateurs mangent en même temps que les enfants et se répartissent les tables.

Le temps de repas est aussi l'occasion d'expérimenter le développement de l'autonomie et de la responsabilité : apprendre à utiliser ses couverts, à servir à boire, à débarrasser.

- **13h00 / 15h00** : Le repos et/ou la sieste.
- L'installation du dortoir sera assurée par les animateurs avant le repas.
- On n'oblige pas les enfants à faire la sieste, on propose un temps pour se reposer (certains ne font pas la sieste chez eux).
- Tout le groupe passe aux toilettes, se lave les mains, dans le plus grand calme possible pour prévenir l'excitation.
- Certains enfants voudront se déshabiller et d'autres non, il n'y a aucune obligation. Pour ceux qui se déshabillent (pantalon, pull), un adulte pourra les accompagner. L'animateur encourage les enfants à ranger leurs vêtements pour éviter toute perte.
- L'animateur établit une atmosphère de confiance et de tranquillité pour les rassurer
- L'animateur lève les enfants qui ne dorment pas au bout de 20 mn, au-delà cela devient trop long sauf dans le cas où l'enfant reste allongé et calme.



- L'animateur assure un vrai réveil échelonné : on parle doucement, on ferme la porte au maximum et on sensibilise les enfants réveillés à parler doucement, on réveille leurs camarades.
- **Pour les enfants qui ne dorment pas, les enfants sont accueillis dans la salle de maternelle pour faire des jeux calmes jusqu'au réveil des copains.**

- **Pause de l'animateur :**

Pendant la sieste, l'animateur prend sa pause, il est remplacé par un autre animateur.

Les pauses se font à tour de rôle pour une durée de 20mn.

- **14h30 / 15h00** : réveils échelonnés, passage aux toilettes.
- **15h00 / 15h45** : Jeux calmes, lecture de contes, pâte à modeler, activités calmes.
- **16h00/ 16h30** : hygiène des mains et ensuite goûter.
- L'animateur prépare le goûter en amont. Les enfants sont assis autour de la table. L'animateur range et nettoie si nécessaire.
- **16h30 / 17h 00** : Accueil du soir, jeux extérieurs.
- **17H00 / 18H30** : Le départ : Départ échelonnés côté élémentaire.



Contenu de la pharmacie

Matériel :

- 1 pince Tire-tique
- 1 Pince à échardes.
- 1 Paire de ciseaux.
- 1 Thermomètre frontal.
- 1 Couverture de survie.
- Des gants chirurgicaux à usage unique.
- Alcool hydroalcoolique pour la désinfection des mains.

Produits :

- Compresses emballées individuellement.
- Sparadrap.
- Bandes élastiques de différentes tailles.
- Antiseptique liquide incolore non alcoolisé pour la désinfection des plaies.
- Alcool à 90° pour la désinfection des instruments et non pour la peau ou les plaies.
- Pansements de différentes tailles.
- Sérum physiologique en doses unitaires.
- Crème contre les ecchymoses.
- Crème contre les brûlures.
- Crème apaisante piquûre d'insectes.
- Crème solaire haute protection.

Médicaments :

- Antidouleur type paracétamol en dosage adapté à l'âge et aux poids des enfants
- **A donner uniquement avec l'accord du SAMU, si l'enfant a de la température et que les parents sont injoignables.**
- ❖ **Une attention particulière doit être portée à la date de péremption.**
- ❖ **Les médicaments doivent être placés, sous clé dans une armoire à pharmacie.**
- ❖ **Inscription de tout acte sur le registre de soins.**